

AFFAIRE N°4 - Eclairage du terrain de foot-ball du CHAUDRON.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du plan de soutien de l'économie mis en place récemment par le gouvernement, vous avez adopté, lors du dernier Conseil Municipal, un programme de travaux comprenant notamment l'éclairage des terrains de Sport du Chaudron et de Champ-Fleuri.

Les Services Techniques viennent d'établir le dossier d'éclairage du terrain de foot-ball du Chaudron.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce dossier
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres
- de passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOIS, de quelle couleur est la lumière et quelle est la hauteur des poteaux ?

M. BOIS - C'est une lumière blanche et la hauteur des poteaux est de 16 m.

M. DE BALBINE - Est-ce qu'il n'est pas possible de faire une ouverture sur le côté piscine ? car les joueurs sont obligés de faire le tour pour récupérer le ballon. Je pense qu'il faudrait mettre un portail à l'arrière.

LE MAIRE - Je vous signale que d'après les règles de protection de terrain il ne doit pas y avoir d'autres ouvertures. Si on mettait un portail à l'arrière, cela ne correspondrait plus aux normes de la Ligue de Foot-Ball.

Nous allons quand même demander à la Ligue si c'est possible ainsi qu'à la Préfecture.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu  
Saint-Denis le 26 déc. 75  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire général  
Signé : G. D ALEX

Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Finances  
et des Collectivités Locales  
P. BRANNY